

Avant la bibliographie nationale française : pionniers et prédécesseurs, du XVI^e siècle à 1811

Jean-Dominique Mellot,
avec la collaboration d'**Anne Boyer**
(Bibliothèque nationale de France, Direction des collections,
service de l'Inventaire rétrospectif)

DÉFINITIONS ET PROBLÉMATIQUES

Avant d'évoquer les prédécesseurs de la Bibliographie nationale française telle qu'elle existe depuis maintenant deux siècles, il n'est pas inutile de tenter de cerner ce que l'on appelle une bibliographie nationale courante, et ce qu'ont pu être ses principales caractéristiques. Or, si l'on se réfère à la littérature bibliographique contemporaine¹, on aboutit à une définition qui, pour nous aujourd'hui, paraît aller de soi. Une bibliographie nationale courante, c'est à la fois, comme son nom l'indique :

— une **bibliographie courante**, qui paraît à intervalles réguliers, rapprochés, et qui recense les documents publiés au fur et à mesure de leur production ;

— une **bibliographie nationale**, c'est-à-dire recensant les documents (en toutes langues) publiés sur un territoire national donné (seul type de bibliographie nationale reconnu par la conférence de Paris de 1977, à l'exclusion des bibliographies de type linguistique).

Mais c'est aussi, comme son nom ne l'indique pas explicitement, une **bibliographie générale**, à savoir traitant de tous les sujets, et **exhaustive ou à visée exhaustive**, autrement dit s'assignant pour but de recenser l'ensemble des documents publiés dans un domaine donné, et dont les omissions, selon la formulation consacrée, ne sauraient être qu'involontaires. En ce sens c'est le contraire d'une bibliographie **sélective** — caractéristique qui historiquement, on va le voir, n'est pas sans importance.

Cette bibliographie nationale courante, elle peut être **officielle**, c'est-à-dire élaborée en vertu d'une législation, par un organisme officiel, ou mandaté par une autorité et en prenant (éventuellement) pour base les exemplaires remis au titre du dépôt légal. C'est le modèle auquel on pense immédiatement et que l'on célèbre aujourd'hui.

Mais il existe un modèle plus ancien et toujours en vigueur, celui de la bibliographie dite **commerciale**, répondant avant tout aux besoins des professionnels du livre, libraires principalement. Et puis, surtout, ces deux modèles — bibliographie officielle et bibliographie commerciale — ont pu et peuvent encore parfaitement coexister.

Quant aux rôles joués par une bibliographie nationale courante, on aborde là une question délicate sur le plan historique qui est le nôtre. Josué Seckel, dans son intéressant et

¹ Cf. notamment Marcelle Beaudiquez, *Guide de bibliographie générale : méthodologie et pratique*, München – New York – London – Paris, K. G. Saur, 1983, pp. 44-45 (nouv. éd. rev. et corr., *ibid.*, 1989).

récent article de la *Revue de la Bibliothèque nationale de France* sur les deux siècles de *Bibliographie de la France*, distingue **trois missions dévolues à une bibliographie nationale courante** :

1/ la première paraît évidente et incontestable, du moins depuis deux siècles ; elle consiste à « *signaler et décrire, au fur et à mesure de leur parution, les nouvelles publications éditées dans un pays* » ;

2/ la deuxième mission, dont nous allons voir qu'elle ne saute pas toujours aux yeux historiquement, c'est celle d'« *aider les professionnels du livre [...] à suivre la production éditoriale, mais aussi [de] les tenir informés de l'actualité de leurs professions* » ;

3/ enfin la troisième serait de « *contribuer [aussi] à une forme de surveillance (au sens policier du terme) de la production éditoriale* ». Et il est tout à fait exact que cette préoccupation est au moins en grande partie à l'origine de la naissance de la *Bibliographie de l'Empire français* en 1811 — nous l'envisagerons à la fin de cet exposé. Mais on ne peut absolument pas en dire autant des bibliographies courantes qui ont vu le jour en France avant cette date, à l'exception d'une éphémère tentative observable à l'extrême fin de l'Ancien Régime.

En somme, si ces trois missions correspondent bien à ce qu'a été — suivant des modalités certes variables — la bibliographie nationale française pendant les deux derniers siècles, nous verrons qu'elles ne sont pas si facilement discernables chez les pionniers et les prédécesseurs.

D'où une interrogation qui sera pour ainsi dire l'un des fils conducteurs de cet exposé : quels besoins sont à l'origine de la bibliographie nationale courante, française tout particulièrement ? Autrement dit, **qu'est-ce qui a pu favoriser, ou au contraire retarder, son apparition ?** De fait, on s'est souvent questionné (et notamment Louise-Noëlle Malclès [1899-1977], éminente figure française de la bibliographie au XX^e siècle²) sur l'apparition relativement tardive de ce type de bibliographie, dans un pays, la France, qui a le premier institué un dépôt légal des livres imprimés nouveaux.

Mais c'est peut-être parce que l'on n'a pas suffisamment pris en compte jusqu'ici **quatre caractéristiques importantes du fonctionnement de la librairie française d'Ancien Régime** — quatre caractéristiques que je voudrais présenter brièvement pour poser dès maintenant le cadre dans lequel ont évolué les différents prédécesseurs de la bibliographie nationale française :

1/ Le fait que *le dépôt légal au profit de la Bibliothèque du Roi*, pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de développer ici, n'ait absolument pas été exhaustif, ni même représentatif (avant le XVIII^e siècle en tout cas), de la production imprimée française. Raison pour laquelle il n'a jamais été question avant le XIX^e siècle d'en faire la base d'une bibliographie nationale courante, tout au plus éventuellement un appoint.

2/ Le fait qu'à travers l'Europe, l'information des professionnels du livre sur la production courante ait reposé principalement, dans le passé, sur des *pratiques interpersonnelles de correspondance, de troc d'assortiments et d'échanges de catalogues*, catalogues manuscrits mais aussi imprimés — et ce dès le dernier quart du XVe siècle.

3/ Une considération juridique particulière à un royaume tôt unifié et centralisé comme la France d'Ancien Régime : l'existence précoce (dès l'extrême fin du XVe siècle, 1498) de *privileges de librairie, valables en principe à travers tout le pays*, a contraint les libraires français à une information vigilante sur les dates d'expiration des privilèges couvrant les

² Voir notamment Louise-Noëlle Malclès, *Manuel de bibliographie*, 3^e éd. rev. et mise à jour par Andrée Lhéritier, Paris, Presses universitaires de France, 1976, pp. 80-83 (1^{re} éd., *ibid.*, 1963 ; 4^e et dernière éd., *ibid.*, 1985).

éditions nouvelles — et ce afin d'éviter de commettre des contrefaçons. Cette information professionnelle a été essentielle en France. On sait qu'elle a été encadrée par les règlements et qu'elle a donné lieu à un enregistrement par les chambres syndicales des libraires et imprimeurs à travers tout le royaume. Or on peut considérer que cette précoce forme de « veille » nationale des professionnels du livre a été aussi un frein bibliographique. Elle a rendu moins nécessaire et moins urgente l'élaboration en France d'une bibliographie nationale courante officieuse comparable aux catalogues des foires allemandes.

4/ Enfin, compte tenu de ses contraintes d'actualité, une bibliographie courante ne peut — sauf exception — voir son rôle « rempli que par une *publication périodique* », selon le mot de Paul Delalain³. Or, en France, ce type de publication n'est apparu qu'assez tardivement (1631, avec la *Gazette* de Théophraste Renaudot). Surtout, la presse périodique française a vu son développement jalousement encadré par le pouvoir royal, et ce quasiment jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ce qui n'a certes pas favorisé l'essor de périodiques bibliographiques permettant de suivre la production courante.

Je crois qu'il est utile de poser d'emblée ces quatre caractéristiques majeures. Elles viendront constamment nous rappeler, au cours de cet exposé, que la collaboration avec les professionnels du livre et leurs institutions a toujours été une condition *sine qua non* pour le succès et la qualité d'une bibliographie nationale courante.

Regardons de plus près, à présent, à quels pionniers et prédécesseurs nous avons affaire⁴.

POUR UNE PRÉSENTATION DES PIONNIERS ET PRÉDÉCESSEURS JUSQU'À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Sans surprise, notre première référence, ce sont les catalogues des foires allemandes, autrement dit les *Messkataloge* des foires internationales du livre (tenues deux fois par an, printemps et automne) de Francfort, à partir de 1564, puis de Leipzig, à partir de 1594. Les premiers catalogues des foires de Francfort ont été dressés et publiés sous le titre *Catalogus novus nundinarum* par le libraire d'Augsbourg Georg Willer.

Leur grande époque correspond aux années 1570-1610 ; après quoi, la guerre de Trente Ans (1618-1648) perturbe leur organisation et les oblige à se recentrer sur l'Allemagne.

La Réserve de la BnF en conserve une série incomplète (n'incluant pas toujours les deux foires annuelles) de 1575 (Rés. p. Q-449) à 1598 puis 1602⁵.

Ces catalogues sont considérés en Allemagne, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, comme les plus anciennes bibliographies nationales courantes, car ils tendent à l'exhaustivité au moins de ce qui se publie en Allemagne. Mais il s'agit de catalogues conçus dans une optique principalement commerciale, signalant ce qui est en vente à telle date, et non pas recensant ce qui a été effectivement produit dans l'année. De plus, surtout au XVIe et au début du XVIIe siècle, on y recense de nombreuses éditions mises en vente par des libraires étrangers à l'Allemagne.

³ Paul Delalain, « Les ancêtres de la *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la librairie* publié par le Cercle de la Librairie de Paris », *Bibliographie de la France...*, « Chronique », 1911, pp. 223-229, citation p. 228.

⁴ Outre l'article de P. Delalain cité ci-dessus, nous nous appuyons entre autres, pour cette partie de notre présentation, sur la thèse de Robert Estivals, *La Statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIIIe siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, notamment pp. 157-199.

⁵ Cf. illustrations du diaporama pp. 2-3.

Pour tenter de compenser le déclin des foires allemandes à partir de la guerre de Trente Ans, des bibliographies nationales courantes voient le jour en Europe occidentale :

— aux Provinces-Unies (le libraire d'Amsterdam Broer Jansz et son *Catalogus universalis*, 1639-1651) ;

— aux Pays-Bas du Sud (le magistrat d'Arras Claude Doresmieulx et son *Bibliographus Belgicus*, Lille, 1640-1642, BnF [Q-931]) ;

— en Grande-Bretagne (le libraire de Londres Robert Clavell et ses *Term Catalogues*, 1670-1711, BnF [Q-138 (pour livres parus de 1666 à 1684)])

En France, l'initiative vient d'un bibliothécaire religieux érudit, le père carme Louis Jacob de Saint-Charles.

1/ Père Louis Jacob, *Bibliographia Gallica universalis*, hoc est Catalogus omnium librorum per universum regnum Galliae annis 1643, 1644, 1645 [, 1646, 1651, 1652-1653] excussorum, Paris, Rolet Le Duc, puis Veuve de Jean Camusat et Pierre Le Petit, puis Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1645-1654, 9 vol. in-4°.

BnF, Résac [Q-895 à Q-898 (*Gallica universalis*, couvrant les années 1643-1646, 1651-1653, 4 vol.)

BnF, Résac [Q-899 à Q-903 (*Parisina*, couvrant les années 1643-1645, 1647-1650, 5 vol.)

BnF, PHS [8-Z-Le Senne-13033 (*Parisina*, couvrant les années 1643-1644)

Arsenal [4-H-8553 (4) (*Parisina*, couvrant les années 1643-1644)

Malgré la conjonction de deux séries partiellement parallèles dont l'une ne couvre en principe que la production imprimée parisienne (*Bibliographia Parisina*⁶), il s'agit bien d'une bibliographie nationale (*Bibliographia Gallica universalis*) courante (annuelle), générale et à visée exhaustive – avec une disposition par lieu d'édition puis matière de 1643 à 1647, et par matière de 1647 à 1653.

Le carme Louis Jacob de Saint-Charles (1608-1670)⁷, aumônier du Roi en 1644 et lié à Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, puis lui-même successivement bibliothécaire du cardinal de Retz en 1652 et du premier président du parlement de Paris Achille de Harlay en 1662, est à juste titre considéré comme le père fondateur de la bibliographie française courante.

Dans la partie « universelle » de sa bibliographie, la *Bibliographia Gallica*, il recense les livres imprimés en France de 1643 à 1653, aboutissant à un total déjà considérable de 3 856 éditions (2 350 en français, 1 211 en latin, le reste en d'autres langues), dont 3 100 à Paris et seulement 756 en province — décalage qui reflète les difficultés rencontrées dans la collecte de l'information et suffit à indiquer que l'entreprise n'est nullement exhaustive. Pour les années 1646 et 1651 par exemple, Jacob ne répertorie que 367 et 384 ouvrages respectivement, ce qui semble peu⁸.

⁶ Cf. illustrations du diaporama pp. 4-5.

⁷ Cf. notamment Louise-Noëlle Malclès, « Le Père Louis Jacob de Saint-Charles (1608-1670), fondateur de la bibliographie nationale en France », *Mélanges d'histoire du livre et des bibliothèques offerts à M. Frantz Calot*, Paris, libr. d'Argences, 1960, pp. 243-255.

⁸ Cf. Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, 1969, 2 vol., notamment t. I, pp. 77-83 : on dépasse les 200 éditions annuelles pour la seule ville de Paris dans les années 1640.

P. Delalain, dans la « Chronique » de la *Bibliographie de la France* du 10 février 1900 (« Les origines de la *Bibliographie de la France* »), recense 971 ouvrages imprimés comptabilisés par la *Bibliographia Gallica* pour la période comprise entre 1643 et 1645 (843 à Paris, 128 en province), soit une moyenne de 323 par an.

Dans son épître en latin, le père Jacob situe en tout cas parfaitement son propos. Il rappelle certes l'utilité des catalogues des foires allemandes mais observe qu'il s'agit là, comme aux Provinces-Unies (Broer Jansz), de l'œuvre de libraires. Lui-même, bibliothécaire, souhaite aller au-delà et viser à une forme d'exhaustivité. S'il est effectivement utile de signaler les livres en vente, il importe aussi selon lui d'« aider les bibliothécaires à accroître leurs collections, servir le renom des auteurs, le progrès des sciences et la gloire de la nation ». D'où l'optique nationale que le bibliographe adopte d'emblée, à l'exemple des Pays-Bas — optique nationale dont il s'efforce non sans peine de relever le défi.

De fait, les collections de la Bibliothèque du Roi, où le dépôt légal rentre mal voire très mal malgré les rappels législatifs de 1617-1618 (édit d'août 1617 et statuts de la communauté parisienne des métiers du livre de juin 1618), ne lui sont quasiment d'aucun secours⁹. Il recourt, pour ses recensements, principalement aux libraires et à leurs catalogues. Mais de ce côté-là également, il ne reçoit que peu d'aide : dans son épître dédicatoire au fascicule de 1646, il se plaint explicitement de la négligence des libraires vis-à-vis et du public et de la diffusion de leurs éditions. De même, dans l'avis du libraire au lecteur de la *Bibliographia Parisina* de 1647-1648, on apprend que

« le R. P. Jacob, ayant invité dans sa préface de l'année passée tous les libraires de ce royaume de lui envoyer annuellement le catalogue des livres qu'ils auroient imprimés afin de rendre son ouvrage universel [...], toutefois son dessein n'a pas réussi, selon qu'il s'estoit proposé, veu qu'aucun libraire ne s'est servy de son avis ».

Pour situer l'ampleur du déficit, il semble qu'à Rouen, par exemple — deuxième centre éditorial français au XVII^e siècle avec Lyon —, il n'ait reçu de réponse que de deux libraires, Jacques II Herault et Jacques II Besongne, dont il cite abondamment les éditions, de 1652 en particulier. C'est mieux que rien, mais cela ne représente tout de même qu'une part infime de la production imprimée de la ville, où l'on publie alors une moyenne de plus de 60 éditions annuelles (sans compter les pièces de moins de 30 pages), et où l'on recense dans les mêmes années plus de 45 libraires et imprimeurs-libraires publiant des livres (sans y inclure les simples imprimeurs et les libraires détaillants).

Malgré tous ses efforts, le père Jacob ne voit donc pas son initiative pionnière couronnée d'un franc succès. Son entreprise isolée et sans véritable lendemain n'en sauve pas moins de l'oubli une quantité impressionnante de petites éditions (parisiennes et provinciales) qui n'ont pas été conservées dans nos bibliothèques.

La *Bibliographia Gallica* reste de toute façon une référence incontournable, non seulement pour nous aujourd'hui, mais pour les contemporains du père Jacob eux-mêmes. Témoin le catalogue que donne en 1659 Sébastien Cramoisy, imprimeur du Roi à Paris et directeur de l'Imprimerie royale, et qu'il fait débiter en 1654, année « où a cessé » (« *desiit* ») la *Bibliographia Gallica universalis* (où Cramoisy annonçait jusque-là sa propre production) : *Bibliographia Cramosiana sive Catalogus librorum quos Sebastianus Cramoisy ab anno 1654, ubi desiit Bibliographia Gallica universalis ad hunc annum 1659 excudit* (Paris, 1659, 12 p.) (BnF [Q-2419 et [8-Q10A-129 et Arsenal [4-H-8553 (7)]).

Mais la *Bibliographia Gallica* du père Jacob n'a pas eu que des admirateurs. Toute une partie de la République des lettres y a vu une accumulation confuse, étroitement nationale, limitée, voire inutile. On est allé jusqu'à accuser le père Jacob de réduire « sa connaissance des livres à ce qu'ils ont d'extérieur ». On peut même avancer que le *Journal des sçavans*, prototype du journal destiné au public cultivé, lancé en 1665 et qui est aujourd'hui le plus ancien périodique français encore vivant, a eu au moins partiellement pour propos de corriger aux yeux des lettrés les insuffisances de l'entreprise de Jacob.

⁹ En 1645, le catalogue de la Bibliothèque du Roi établi par les frères Pierre et Jacques Dupuy ne recense encore que 5 259 livres : 3 930 manuscrits et 1 329 imprimés.

2/ Le *Journal des sçavans*, 1665 – novembre 1792 ; janvier-juin 1797 ; et 1816 à nos jours.¹⁰
[NUMP-337 (période 1665-1940)]

Le *Journal des sçavans*, hebdomadaire à ses débuts, est censé contenir en première partie un

« catalogue exact des principaux livres qui s'imprimeront dans l'Europe. Et on ne se contentera pas de donner les simples titres, comme ont fait jusques à présent la plupart des bibliographes, mais, de plus, on dit de quoy ils traitent et à quoy ils peuvent être utiles. »

S'il s'agit bien, en l'occurrence, d'une bibliographie courante et générale (non spécialisée), paraissant régulièrement (chaque semaine puis chaque mois à partir de 1724), elle est délibérément sélective (on n'y présente que les « principaux » ouvrages pouvant intéresser les doctes), et non exhaustive, et elle est supposée couvrir toute l'Europe savante et non le seul royaume de France. Enfin, elle est commentée, critique (elle comporte des extraits, des analyses et des jugements) et non simplement signalétique.

À partir de 1701, le *Journal des sçavans* est repris par le chancelier de Pontchartrain qui en confie la direction à son neveu l'abbé Jean-Paul Bignon ; il devient objectivement un organe officiel, celui du réseau académique du royaume de France, sans pour autant modifier sa formule bibliographique.

S'y est seulement ajoutée à partir de 1678 une rubrique des « Nouvelles littéraires » où sont annoncées les « nouveautés de livres » — rubrique en principe non sélective mais en fait plutôt limitée à une perspective parisienne et érudite.

Difficile, donc, de voir dans le *Journal des sçavans*, même après 1678, une pré-bibliographie nationale française. La perspective élitiste de la République des lettres européennes et du réseau académique français y prévaut plus que jamais. Dans l'avis au lecteur de la première livraison de 1679, on fustige encore « ces esprits grossiers qui ne connaissent la lit[t]érature que par le dos ou le prix des livres » — visant autrement dit les bibliographes et les libraires, supposés superficiels ou incultes, et disciples du père Jacob¹¹.

Le père Jacob n'en a pas moins gardé à titre posthume des disciples avoués. C'est ainsi qu'on voit naître en 1677 et 1678 une entreprise bibliographique en deux volets successifs, inspirée par l'expérience de la *Bibliographia Gallica*. Dans les deux cas, l'auteur cherche aussi à éviter d'enfreindre le privilège du très sourcilieux *Journal des sçavans* en ne publiant ni extraits, ni résumés, ni comptes rendus des livres présentés. Et cela se traduit tout d'abord par un essai encore hésitant de périodique qui se présente comme l'annexe d'un recueil littéraire plutôt décousu :

3/ François Colletet, *La Bibliographie de Paris, pour l'utilité de ceux qui dressent des bibliothèques, tant françois qu'étrangers*, incluse dans *Le Bureau académique des honnestes divertissements de l'esprit...*, dédié au Dauphin et publié par l'auteur, qui se présente comme relevant de la Maison du Dauphin, Paris, quai de l'Horloge du Palais, au coin de la rue de Harlay, 1677, avec privilège du Roi (à F. Colletet, 16 mai 1660, pour 30 ans, couvrant en fait les poésies de Guillaume Colletet père et de son fils François, des recueils et discours, les relations historiques des voyages et campagnes du roi — sans qu'il soit fait allusion au *Bureau académique...*), 16 livraisons en 136 p. in-4° (92 p. conservées seulement à la BnF).

¹⁰ Cf. illustrations du diaporama pp. 6-9.

¹¹ Il est à noter que c'était la critique même que Jean Pierre Nicéron adressait au père Jacob : « La connoissance qu'il avoit des livres étoit superficielle et se terminoit à ce qu'ils ont d'extérieur. »

Le *Bureau academique* est une publication modeste et (en principe) hebdomadaire. Il se présente comme la suite d'une précédente tentative journalistique de François Colletet (1628 ?-1680), le *Journal des avis et des affaires de Paris* (paru en 18 livraisons de juillet à novembre 1676, couvert par le même privilège de 1660), où déjà se trouvait une rubrique bibliographique très peu étoffée, consacrée notamment aux éditions *ad usum Delphini*. Le *Bureau academique*, lui, se compose de 16 cahiers, mais en pagination continue. Le 1^{er} cahier ou livraison est daté 5 mars 1677, le dernier du 30 novembre 1677 — les livraisons postérieures au 22 juillet 1677 ne sont conservées qu'à la Herzog August Bibliothek à Wolfenbüttel.

Bien que son principal centre d'intérêt soit la poésie (sous forme de conférences), on y trouve une amorce de bibliographie périodique. P. 9 de son *Bureau academique*, François Colletet présente cette rubrique comme un essai de continuation de l'œuvre du père Jacob, qui avait dédié deux des volumes de sa *Bibliographia* à son père Guillaume Colletet. Cela dit, les quelques livres présentés dans chaque livraison, contrairement à ce qu'indique le premier cahier (« La Bibliographie françoise ou Recueil des livres qui s'impriment tant à Paris que dans les autres villes... »), ne concernent en fait que Paris. La fin de l'année 1676 est couverte dans la première livraison, puis l'année 1677.

Chaque notice comprend titre, auteur, mais aussi lieu d'édition et adresse exacte du libraire, ainsi que le prix en fonction (déjà) de la reliure d'édition (veau ou parchemin).

Puis, l'année suivante, le même auteur, le poète et journaliste François Colletet, tente de rendre sa bibliographie autonome par rapport au recueil du *Bureau academique*. D'où la parution entre janvier et avril 1678 d'un périodique se présentant comme un mensuel (4 livraisons) :

3 bis/ François Colletet, *La Bibliographie françoise et latine de Paris*, suite des nouveautez du temps ou l'Art de dresser des bibliothèques, contenant tous les livres, feuilles, cartes et affiches, tant géographiques que genealogiques, qui s'impriment et se gravent dans Paris et dans les autres villes du royaume... Avec le prix des volumes, le lieu où ils se vendent, le nom des auteurs et autres particularitez... Troisième partie. Dédiée à Messieurs les syndic, adjoints, anciens et autres de la communauté des marchands libraires de Paris, Paris, chez Emmanuel Langlois et chez l'auteur, 1678 (toujours sous couvert du privilège de mai 1660 ci-dessus, qui pourtant ne prévoit aucune publication bibliographique).¹²

Bibl. technique du Cercle de la
Librairie, conservée à l'IMEC, abbaye d'Ardenne (Calvados) [n° 1551 (non communicable)]

Bibl. Mazarine [A 16031 (19)]

Dans sa préface, François Colletet déclare répondre au souhait de nombreux lecteurs de trouver la partie bibliographique du *Bureau academique* dans un « recueil à part et détaché des autres matières ». On apprend par l'avis à la fin de ce fascicule de 1678 que les listes de livres nouveaux sont adressées à l'auteur par la communauté des libraires et imprimeurs de Paris. Elles semblent l'être depuis un certain temps puisqu'il est fait allusion aux « précédentes années ». François Colletet exhorte les libraires à « luy envoyer leurs mémoires

¹² Cf. illustrations du diaporama pp. 10-12.

puisque'il y va de leur intérêt et de l'honneur de la république des belles-lettres ». Et il ajoute, à l'intention des libraires de province :

« Si ceux du dehors envoient aussi ce qu'ils impriment avec approbation, permission ou privilège [pour éliminer contrefaçons et réimpressions], on n'oubliera pas de leur donner place aussi dans notre bibliographie. »

L'auteur, bien que n'étant pas lui-même libraire en titre, avait eu semble-t-il l'habileté, pour assurer une certaine exhaustivité à son entreprise, de faire appel aux syndic et adjoints de la communauté des libraires parisiens — laquelle communauté recevait en principe, en vertu de ses statuts de 1618, un exemplaire au moins de tous les ouvrages imprimés à Paris. Hors de la capitale, le rédacteur se contentait de solliciter la bonne volonté des libraires des « autres villes du royaume ». Ce qui lui permettait tout de même de présenter cette bibliographie courante et générale comme également nationale ou, tout au moins, à vocation nationale, et non plus seulement parisienne comme en 1677.

Il n'en reste pas moins que le contenu de la publication était assez pauvre. On y trouvait bien l'auteur et le titre, le lieu et la date d'édition, le nom du libraire et son adresse, le format et le prix, mais pas le nombre de pages — et le tout sans aucun classement, ce qui peut-être explique la non-continuation de l'entreprise.

Trente ans plus tard, un autre humble jalon vient baliser la piste des continuateurs du père Jacob.

4/ [Abbé de La Morlière,] *Almanach bibliographique pour l'an MDCCIX. Contenant le catalogue des livres imprimez dans ce royaume pendant l'année 1707 ; les titres des edits et declarations du Roy dans la mesme année ; les archevêchez & évêchez de France...*, Paris, Charles Huguier, 1709, 44-60 p. in-12 (privilège du 31 déc. 1707 à Ch. Huguier pour 3 ans).¹³

BnF [Q-5412 et microfiche même cote]

Ce modeste almanach, fourre-tout assez déroutant (on y trouve même à la fin un « vocabulaire de la langue des sauvages qui habitent les terres magellaniques ») ne semble pas avoir connu de suite. Il prouve néanmoins que la discrète tradition inaugurée par le père Jacob, malgré la réprobation et le dédain des doctes, comptait toujours des adeptes au seuil du siècle des Lumières. Et cette tradition, l'*Almanach bibliographique* la revendique explicitement dans le prospectus rédigé en 1708 par le libraire Charles Huguier (16..-1733) dont on a conservé un exemplaire au département des Manuscrits de la BnF (collection Nicolas Delamare, ms. fr. 21739, fol. 35) :

« Messieurs les imprimeurs et libraires,

Le Pere Louis Jacob, religieux carme, ayant entrepris il y a quelques années de donner tous les ans un catalogue de tous les livres qui s'imprimoient dans le royaume, son dessein fut approuvé de tous ceux qui en eurent quelque connoissance [...] On s'étonne aujourd'hui que dans la France, qui est le séjour des beaux esprits et le centre des belles lettres, personne n'ait pris la peine de continuer un projet si utile aux gens de lettres. Je croy rendre service au public et à messieurs mes confreres [imprimeurs et libraires] en donnant tous les ans une liste de tous ces ouvrages [...] Mais comme j'ay besoin de leur secours pour l'exécution de ce projet, je les prie de m'envoyer [au plus tôt...] les titres des livres et brochures qu'ils ont imprimez pendant l'année [1707], tant ceux de privilege que ceux qui sont avec la permission des juges des lieux... »

Le rédacteur, l'abbé de La Morlière, docteur de Sorbonne, précise le propos dans l'avis de l'*Almanach* lui-même, en le situant par rapport au contenu du *Journal des sçavans* :

« Messieurs les journalistes, écrit-il, qui sont infatigables dans leur travail, ne pouvant donner au public que l'analyse de quelques livres qui s'impriment dans l'Europe, sont obligez d'en passer plusieurs sous silence qui peuvent estre utiles aux gens de lettres et qui souvent demeurent

¹³ Cf. illustrations du diaporama pp. 13-14.

ensevelis dans les magasins faute d'être indiqués. Je ne prétends point enchérir sur ces doctes plumes [...] Je ne fais qu'annoncer les livres qui sont sortis de dessous la presse l'an 1707. »

On a donc bien affaire à une tentative de bibliographie nationale courante (annonçant les nouveautés et promettant une périodicité), générale (non spécialisée) et à visée exhaustive. Elle est signalétique, même si certaines analyses critiques y figurent aussi. Les ouvrages sont présentés par ville et par imprimeur/libraire.

Seule la production autorisée (couverte par des privilèges ou des permissions) est recensée, ce qui exclut à l'évidence toute audace ou non-conformisme — à une époque où justement la production clandestine est devenue surabondante.

Autre écueil : l'appel aux confrères libraires et imprimeurs ne semble avoir donné que des résultats indigents ou à tout le moins inégaux. L'*Almanach bibliographique* ne recense que 158 ouvrages pour Paris (publiés par 43 libraires) pour l'année 1707 et seulement 13, édités par 10 libraires, pour les 10 seules villes de province représentées (Agen, Bordeaux, Bourges, Dijon, Lyon, Rouen, Toul, Toulouse, Tournai et Troyes).

Cette moisson somme toute décevante explique probablement que la publication n'ait pas été poursuivie, du moins à notre connaissance. Outre le fait que les lettrés contemporains, comme en témoigne un article très critique des *Nouvelles de la République des lettres* de janvier 1709, ont dû y voir « une espèce de monstre littéraire », maladroit assemblage de rubriques disparates et mal maîtrisées (catalogue, annuaire et éphéméride).

Vu l'insuccès de ce genre d'entreprise, le modèle dominant de bibliographie courante va donc rester, pendant une grande partie du XVIII^e siècle, celui du *Journal des sçavans* — autrement dit un périodique littéraire proposant une bibliographie sélective et critique et, en fait, plus internationale que nationale. Ce modèle est alors plus ou moins suivi, voire parfois démarqué, par d'autres périodiques importants.

Parmi les émules du *Journal des sçavans* on trouve notamment :

5/ Suite de la Clef [du cabinet des princes de l'Europe] ou Journal historique sur les matieres du tems, feuille politique et littéraire mensuelle, rédigée à ses débuts par Claude (I) Jordan (1659 ?-1727 ?), connue également sous le titre *Journal de Verdun* et publiée de 1717 à 1776 à Paris, chez Étienne Ganeau, puis Louis-Étienne Ganeau et enfin Nicolas Ruault¹⁴, 120 vol.¹⁵

BnF [NUMP-772 (1717-1776)]

BnF [8-Lc2-62 (idem)]

Dès le second semestre 1717, la *Suite de la Clef* annonce son ambition en matière de bibliographie courante, au-delà des comptes rendus sélectifs et critiques ordinaires.

« On a été informé que quelques libraires ont trouvé mauvais qu'on ne parlât point dans ce journal des livres nouveaux qu'ils font mettre sous presse [...] On les avertit ici que l'auteur [le rédacteur, Claude Jordan] s'étant déterminé de n'annoncer au public que les ouvrages qu'on lui communique, ceux qui voudront qu'on parle des leurs peuvent lui en faire parvenir un exemplaire franc de port ou le faire remettre chez le sieur Etienne Ganeau, libraire, rue Saint-Jacques à Paris [autrement dit l'éditeur], qui aura soin de le lui envoyer. »

On apprend l'année suivante (1718) que ce service, en outre, ne coûte rien aux libraires à qui l'on retourne l'exemplaire envoyé une fois l'annonce de l'ouvrage insérée.

¹⁴ Le périodique avait été lancé à Luxembourg en 1704 sous le titre *La Clef du cabinet des princes de l'Europe ou Recueil historique et politique sur les matieres du temps*, avec déjà pour rédacteur le journaliste huguenot Claude (I) Jordan (1659 ?-1727 ?).

¹⁵ Cf. illustrations du diaporama pp. 15-16.

D'où l'insertion assez fréquente (souvent en tête des livraisons) d'annonces, d'extraits et de comptes rendus de livres nouveaux, parfois même de souscriptions pour des ouvrages à paraître. Sans qu'il y ait là aucune prétention ni à l'exhaustivité ni même à la représentativité nationale — un certain nombre de livres étrangers, souvent en français, sont également annoncés.

Cela dit, la *Suite de la Clef* s'adressait pourtant aussi aux libraires de province, par l'intermédiaire de leurs correspondants habituels à Paris. La dimension commerciale et nationale du service rendu était donc évidente.

Une nouvelle tentative dédiée exclusivement à la bibliographie courante voit tout de même le jour au milieu du XVIII^e siècle, près de quarante ans après l'*Almanach bibliographique* de l'abbé de La Morlière. Il s'agit d'un ouvrage peu connu et qui n'aura que quelques années d'existence :

6/ Paul-Denis Burtin et l'abbé Jean-Baptiste Ladvocat, ***Bibliothèque annuelle et universelle. Contenant un catalogue de tous les livres qui ont été imprimés en Europe pendant l'année..., rangés par ordre de matière, avec une table alphabétique des noms des auteurs***, Paris, Pierre-Gilles Le Mercier et Michel Lambert, 1751-1757, 4 tomes en 6 vol. (couvre les années 1748 à 1751 ; privilège royal du 3 juin 1750, approbation particulière pour chaque livraison).¹⁶

BnF [Z-22545 à 22548 (mqnt les 2 vol. du tome IV)

Arsenal [8-H-26228 (1-6) (complet)

et [8-H-26229 (1-4) (incomplet)

Les rédacteurs, Paul-Denis Burtin (1695-1755) et l'abbé Jean-Baptiste Ladvocat (1709-1765), bibliothécaire de Sorbonne, sont deux érudits particulièrement versés dans l'histoire. Le propos de leur publication est ambitieux, au moins de prime abord : « donner tous les ans un catalogue des livres imprimés en Europe l'année précédente », mettre sous les yeux des gens de lettres, « pour les aider dans l'avancement de leurs études », les livres « de quelque genre de sciences et d'arts que ce puisse être » et les aider dans leurs choix par des jugements sur les contenus. La *Bibliothèque annuelle et universelle* présente donc à la fois comme générale, courante, critique et à visée exhaustive à l'échelle de l'Europe — des ouvrages étrangers, en français et dans d'autres langues, y sont annoncés.

Cependant les partis pris propres aux réseaux doctes, aux académies et à la République des lettres européennes y sont encore clairement assumés. Tout d'abord, dès les premières pages de la première année, la *Bibliothèque annuelle* annonce la couleur et restreint son champ :

« Que l'on ne s'imagine pas [...] que nous ayons ramassé scrupuleusement tout ce qui est sorti des presses. Toutes ces bagatelles soit en prose soit en vers, productions ordinaires de l'oisiveté ou du vice n'ont pas arrêté nos regards un moment. »

Autrement dit, tout ce qui n'a reçu ni privilège ni permission et, bien plus, tout ce qui n'a pas paru solide au regard de critères lettrés, s'est trouvé éliminé sans autre forme de procès. Sans aucune considération par exemple pour ce qui se vend et s'achète effectivement et pour ce qui peut intéresser l'ensemble du public réel, et non le seul public idéal de la République des doctes. Autant dire que les perspectives commerciales propres aux libraires sont regardées de bien haut dans cette bibliographie.

On retrouve là un préjugé très courant et enraciné, bien reflété par les périodiques savants du temps. Préjugé selon lequel la « librairie réelle » du royaume de France n'est en fait digne ni de la République des lettres, ni du réseau des académies royales, ni de l'examen

¹⁶ Cf. illustrations du diaporama p. 17.

de la censure royale, ni même de la Bibliothèque du Roi — ce qui explique d'ailleurs au moins partiellement le manque d'intérêt pendant la majeure partie de l'Ancien Régime pour le rendement du dépôt légal.

À travers ce parti pris, le public visé se discerne assez facilement. Et le détail du contenu de la *Bibliothèque annuelle* le confirme. Chaque titre cité n'y correspond pas toujours en effet à un ouvrage distinct mais quelquefois à un volume ou même à un article :

« Quant aux livres qui servent de recueils à différentes pièces [...] comme les *Mémoires de l'Académie des sciences*, les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* [...] notre dessein est d'extraire tous les titres des pièces qui sont contenues dans ces recueils et de placer tous ces divers titres dans la classe qui leur convient ».

En d'autres termes, les rédacteurs ont cru bon d'effectuer, outre le recensement des livres, un dépouillement des recueils qui leur semblaient en valoir la peine, comme par hasard les *Mémoires des académies royales*. Non seulement le caractère d'exhaustivité de la *Bibliothèque annuelle* vis-à-vis de la production de livres est délibérément écarté mais, au nom de critères savants, on introduit parmi les livres le dépouillement de pièces incluses dans des recueils érudits — dépouillement qui altère les résultats du recensement bibliographique.

Cela dit, la classification et les descriptions des ouvrages retenus sont beaucoup plus perfectionnées que chez les devanciers. La classification adoptée consacre celle dite des libraires de Paris, en cinq classes : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Les descriptions, outre les rubriques ordinaires (titre, auteur, édition, etc.), incluent la mention des éditions antérieures ou des éditions préférables, les traductions, quelques jugements tirés de journaux, etc.

7/ Morin d'Hérouville [seul puis assisté du médecin et professeur de chimie **Augustin Roux** (1726-1776) jusqu'en 1761, Roux seul ensuite], *Annales typographiques ou Notice des progrès des connaissances humaines*, Paris, Michel Lambert pour la 1^{re} série, 1758-1759, puis Philippe Vincent pour la 2^e série, 1760-1763 (couvre les années 1757 à 1762 ; privilège royal octroyé à Morin d'Hérouville le 20 août 1758 pour 3 ans, cédé le 26 déc. 1759 à l'imprimeur-libraire Philippe Vincent).¹⁷

BnF [Q-788 (pour 1757 seulement, 1^{re} série)

BnF [Q-3575-3584 (pour 1758-1762, 2^e série)

BnF libre accès salle X [011.1 ANNA (complet)

Arsenal [8-H-8890 (pour 1757, 1^{re} série)

Arsenal [8-H-26206 (1-10) et 8-H-26207 (1-10) (pour 1758-1762, 2^e série)

Détail de la collection :

1^{re} série, 51 n° parus de nov. 1758 à déc. 1759 (couvrant l'année 1757)

2^e série, vol. 1 et 2, parus en 1760 (couvrant l'année 1758 : 576 et 703 p., avec tables)

2^e série, vol. 3 et 4, parus en 1761 (couvrant l'année 1759 : 576 et 650 p., avec tables)

2^e série, vol. 5 et 6, parus en 1761-1762 (couvrant l'année 1760 : 576 et 672 p., avec tables)

2^e série, vol. 7 et 8, parus en 1762 (couvrant l'année 1761 : 576 et 627 p., avec tables)

2^e série, vol. 9 et 10, parus en 1763 (couvrant l'année 1762 : 576 et 580 p., avec tables)

Le propos de ce nouveau périodique, hebdomadaire puis mensuel, est de « présenter chaque année au monde sçavant tous les livres imprimés en Europe pendant le cours de l'année précédente », et, dans une seconde partie, de consacrer des « notices très courtes » (en fait pas si courtes que cela !) aux parutions jugées les plus « importantes » ou les plus « singulières ». L'idée générale de la publication est exposée dans l'avertissement du premier volume de la seconde série, en 1760 :

¹⁷ Cf. illustrations du diaporama pp. 18-19.

« Malgré la prodigieuse quantité d'ouvrages périodiques qui se publient en Europe, il reste encore beaucoup de livres qui échappent aux journalistes ; et, assurément, le catalogue de ceux dont ils ne parlent pas excède infiniment celui des écrits dont ils rendent compte. »

On se situe en fait essentiellement dans la lignée des journaux littéraires de langue française, mais en y ajoutant une liste de parutions. Cette double présentation permet, d'après les rédacteurs, d'éviter à la fois « la sécheresse d'un simple catalogue » et « l'étendue d'un journal » littéraire¹⁸.

Chaque entrée des *Annales* comporte titre (éventuellement traduit d'une langue étrangère), nom de l'auteur, lieu d'édition, nom du libraire, format. À la fin de chaque année sont publiées des tables alphabétiques matières et auteurs.

Le travail fourni par les rédacteurs est considérable. Pour la production parisienne et une partie de la provinciale, ils s'assurent explicitement le concours de la chambre syndicale des libraires de Paris, mais aussi de la Bibliothèque du Roi, bénéficiaire du dépôt légal (première allusion — encore qu'implicite — à l'usage bibliographique de ce dépôt).

À l'étranger, leur quête est plus longue et difficile ; ils doivent s'appuyer sur le relais de correspondants savants, de gazettes littéraires (en Italie et en Allemagne), et de libraires publiant des catalogues, et bien souvent ils sont contraints d'acheter les volumes à recenser. La guerre de Sept Ans (1756-1763), en perturbant les communications internationales, complique encore leur tâche.

Et surtout, le lectorat d'une telle publication est extrêmement restreint par rapport à ses ambitions universelles. Les *Annales typographiques* visent explicitement les gens de lettres et implicitement les bibliothécaires, deux catégories assez peu fournies et qui n'ont pas nécessairement les moyens de s'offrir un abonnement montant à 9 l. 12 s. par an, port non compris — de surcroît pour un périodique non exempt de « bruit » à leurs yeux. Quant aux libraires, ce périodique bibliographique les intéresse assez peu ; ils procèdent de préférence, on l'a dit, par échanges de correspondances et de catalogues et, à l'échelle du royaume de France, ils assurent une veille bibliographique sur les privilèges en vigueur. D'où l'échec final et le non-renouvellement des appels à souscription pour 1764.

Il faut dire qu'entre-temps, en 1763, un périodique plus ciblé sur le public professionnel a fait son apparition et va s'imposer par son sérieux et sa solidité.

8/ Catalogue hebdomadaire ou Liste des livres, estampes, cartes, ordonnances, édits, déclarations, arrêts, qui sont mis en vente chaque semaine, tant en France qu'en pays étrangers ; l'indication des volumes, du nombre & de la grandeur dont ils sont formés ; les noms des auteurs, la nature du papier & du caractère, &c., ... & les adresses des libraires ou autres qui les vendent, Paris, 1763-1781, 19 tomes (publ. par Jean-Baptiste Despillay jusqu'en 1774, puis par Philippe-Denis Pierres), devenu **Journal de la librairie ou Catalogue des livres nouveaux**, Paris, 1782-1789.¹⁹

BnF [Q-4149-4170 (1763-1789)

BnF libre accès salle X [015 A (1763-1789)

Arsenal [8-H-26234 (1763-1779) et 8-H-26235 (1764-1778)

Ce nouveau périodique est rédigé par l'officier de cavalerie et agronome Louis-Joseph Bellepierre de Neuve-Église (1727-17.. ?) jusqu'en 1774, puis par Philippe-Denis Pierres

¹⁸ Cf. Paul Delalain, « Étude sur les *Annales typographiques*, recueil bibliographique ayant paru de 1759 à 1763 », *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, « Chronique », 1909, n° 49-53 ; 1910, n° 1.

¹⁹ Cf. illustrations du diaporama pp. 20-23.

(1741-1808), imprimeur du Roi à Paris (puis aussi Versailles) et professionnel de premier plan.

Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit (cf. notamment L.-N. Malclès), le *Catalogue hebdomadaire* ne prend pas véritablement la suite des *Annales typographiques*, même s'il y a raccord chronologique entre les deux publications. De fait, le *Catalogue hebdomadaire* n'a pas la prétention de s'adresser, comme les *Annales*, au « monde savant » et aux gens de lettres, du moins pas exclusivement. Il se présente plutôt comme une liste d'annonces hebdomadaires de livres et autres documents, sous forme de tableau, avec dans la colonne de gauche la description de chaque ouvrage répertorié et, dans la colonne de droite, l'indication du prix de vente. À la suite des feuilles hebdomadaires figure une table des matières, d'abord pour les seuls « livres nationaux » puis, à partir de 1765, pour l'ensemble des ouvrages répertoriés.

À l'instar des *Annales typographiques*, le *Catalogue hebdomadaire* se veut à la fois général, exhaustif, courant, national et en même temps universel (puisqu'il distingue bien publications françaises et étrangères).

Il couvre même davantage de catégories d'ouvrages : livres, mais aussi publications musicales, estampes, cartes géographiques, arrêts et textes législatifs. Ce qui s'avère très précieux, de même que les adresses complètes des libraires ou imprimeurs-libraires qui commercialisent toutes ces publications.

Le *Catalogue hebdomadaire* justifie donc bien son autre titre de *Journal de la librairie*. C'est un organe professionnel, à finalité en partie promotionnelle, alimenté par les avis et annonces des libraires éditeurs — surtout les libraires parisiens ou les principaux libraires provinciaux et étrangers.

Il présente les qualités comme les défauts d'une publication commerciale : on y décrit bien, du point de vue matériel, les articles proposés (nombre de volumes, format, présentation, reliure, prix particulier et « prix marchand »...) et on y donne des indications détaillées pour se les procurer (adresses complètes des débiteurs).

Mais on y est moins regardant sur l'exhaustivité de la couverture puisque l'initiative des annonces appartient aux libraires (« Messieurs les libraires qui désirent faire annoncer dans cette feuille hebdomadaire les ouvrages qu'ils mettent au jour sont priés instamment d'en envoyer la note à Despillay, libraire rue Saint-Jacques [...] avant le mardi de chaque semaine et franc de port... », lit-on dans le n° 12 de 1767). Et, inconvénient propre à la pratique des annonces, on n'hésite pas à se répéter parfois, ce que les rédacteurs déplorent et qui fausse évidemment le résultat du recensement bibliographique.

En tout cas, nulle part, à notre connaissance, il n'y est fait allusion à un quelconque recours au dépôt légal ou à une source officielle, même au dépôt effectué auprès de la chambre syndicale des libraires de Paris.

Cela dit, le *Catalogue hebdomadaire* est bel et bien une bibliographie courante à usage national et à visée exhaustive. Il a notablement contribué à en perfectionner la formule et il a eu le grand mérite de la régularité et de la continuité, preuve qu'il était à la hauteur d'un vrai besoin — besoin des professionnels avant tout. Mais il n'a jamais prétendu à un caractère officiel.

9/ [Louis-Joseph Bellepierre de Neuve-Église (1727-17.. ?),] ***Bibliographie parisienne ou Catalogue d'ouvrages de science, de littérature et de tout ce qui concerne les beaux arts tels que la musique, les gravures, etc. imprimés ou vendus à Paris***, Paris, Louis-Charles Desnos puis Nicolas Ruault, 1771-1774, 6 t. en 3 vol. in-8° (l'année 1770 est couverte en 1771, l'année 1769 en 1774) ; dans un dernier vol., tables respectivement des matières, des auteurs,

des musiciens et des libraires, etc. (privilège royal octroyé à L.-J. Bellepierre de Neuve-Église le 14 sept. 1768 pour 6 ans, cédé à L.-C. Desnos le 21 mars 1769).²⁰

BnF [Q-3799-3804

Arsenal [8-H-26226 (1-4) et 8-H-26227 (1-4)

Il s'agit d'une tentative ambitieuse et assez originale du rédacteur Bellepierre de Neuve-Église, déjà impliqué dans la rédaction du *Catalogue hebdomadaire* jusqu'en 1774. Il semble avoir visé, parallèlement au *Catalogue hebdomadaire*, à constituer une bibliographie à la fois courante et rétrospective de toutes les publications en vente à Paris à une date donnée, qu'elles aient été imprimées à Paris, en province ou à l'étranger. Et cela en dépouillant puis compilant les comptes rendus parus dans la presse littéraire et consacrés à chaque titre recensé — travail impressionnant.

Le résultat est une bibliographie générale, à visée exhaustive, non dénuée par ailleurs de prétentions savantes.

Elle ne recense pas les ouvrages produits à Paris à telle date, mais ceux qui sont disponibles dans la capitale à la date de parution, et par conséquent pas nécessairement nouveaux.

Là encore, on peut supposer que c'est une relative redondance vis-à-vis du *Catalogue hebdomadaire* et surtout l'ampleur des dépouillements à mener qui ont mis fin à l'expérience.

10/ Le *Journal de Paris*, premier quotidien français, lancé en 1777 et qui cessera de paraître en 1811, tient du 1^{er} juillet 1785 au 13 janvier 1786 un supplément intitulé *État des livres, estampes dont les exemplaires ont été fournis en vertu de l'arrêt du Conseil du Roi*

BnF [4-Lc2-80 (du n° 223 du jeudi 11 août 1785 au n° 16, p. 65, du 13 janvier 1786)]²¹

Cette expérience, bien qu'éphémère, constitue un jalon important dans l'histoire de la bibliographie nationale courante parce qu'elle comporte pour la première fois un caractère officiel. Le 16 avril 1785, en effet, un arrêt du Conseil d'État du Roi porte « règlement pour assurer la fourniture qui doit être faite à la chambre syndicale de Paris de 9 exemplaires de tous les ouvrages imprimés ou gravés ». Son article IX ordonne

« qu'il sera formé tous les mardi et vendredi de chaque semaine un état [en] deux copies de tous les ouvrages imprimés ou gravés qui auront été permis [par la censure royale préalable], lesquelles deux copies passeront, l'une à l'inspecteur chargé des recouvrements des neuf exemplaires, et l'autre aux propriétaires du *Journal des sçavans*, lesquels seront tenus de publier sur-le-champ ledit état par la voie du *Journal des sçavans* et subsidiairement par celle du *Journal de Paris*, ce dont, en aucun cas, ils ne pourront se dispenser à peine de déchéance de leur privilège... »

L'un des buts avoués de l'opération est de renseigner les libraires sur les livres autorisés (et par conséquent déposés).

Or on sait que, si le *Journal des sçavans* (mensuel) n'a pas mis en application cette directive, le quotidien *Journal de Paris*, qui ne devait pourtant s'y conformer que subsidiairement, s'y est tenu pendant plus de six mois.

Dès son origine, le *Journal de Paris* avait, comme les principaux autres périodiques, tenu une rubrique de bibliographie courante, sélective, en insérant des annonces. Mais, à partir de 1785, il devait désormais jouer le rôle d'une bibliographie nationale courante et officielle, non seulement parce que répondant à une obligation légale, mais aussi du fait de sa source, à savoir la corporation des libraires et imprimeurs de Paris, chargée de collecter entre autres le dépôt légal.

²⁰ Cf. illustrations du diaporama pp. 24-25.

²¹ Cf. illustrations du diaporama pp. 26-28.

Pourquoi l'expérience a-t-elle tourné court au bout de quelque six mois ? Le *Journal* lui-même ne l'explique pas, la législation non plus. Est-ce à cause du double emploi que l'existence des listes du *Journal de Paris* pouvait occasionner par rapport au *Catalogue hebdomadaire* ou *Journal de la librairie* qui, lui, n'avait en principe aucun caractère officiel ? Y a-t-il eu négociation à ce sujet entre les deux périodiques ? C'est possible sans que l'on en ait retrouvé la preuve documentaire.

Une autre initiative originale, bien différente, voit le jour à la veille de la Révolution en 1788 :

11/ Pierre-Joseph-François Luneau de Boisjermain, *Journal d'éducation. Connaissance des livres. Cours de bibliographie. Nouvelles Productions des sciences, de la littérature et des arts*, Paris, imprimerie de la veuve de Pierre-Méri Delaguet, janvier-juillet 1788, 6 vol.²²

BnF [Q-5507]

Voici une publication mensuelle qui ne relève ni du modèle du journal littéraire ni de celui de la bibliographie commerciale mais ambitionne de combler la lacune observable entre les deux modèles bibliographiques. L'auteur, Pierre-Joseph-François Luneau de Boisjermain (1732-1801), ancien jésuite, enseignant et polygraphe particulièrement prolifique, prétend pour la première fois livrer une bibliographie courante à but foncièrement pédagogique.

« Cet ouvrage, expose-t-il, est entrepris pour les personnes qui se destinent à l'instruction des jeunes gens et qui, n'ayant ni le temps de lire tous les journaux, ni le moyen de se les procurer, veulent prendre tous les mois une idée de tous les écrits qui arrivent au public. »

Pour ce faire, le rédacteur reprend une méthode qui fut celle de Bellepierre de Neuve-Église dans sa *Bibliographie parisienne* en 1771-1774, à savoir le dépouillement des principaux périodiques littéraires. Dans son entreprise de dépouillement de 35 périodiques, Luneau de Boisjermain englobe plusieurs catégories d'écrits : les « ouvrages périodiques pour lesquels on peut s'abonner à Paris », les « livres français annoncés dans les journaux », les « livres latins et en langues étrangères », les « estampes et gravures », les « œuvres de musique », les textes législatifs et arrêts du Conseil du Roi. Il ajoute des notes de contenu et des commentaires qui lui sont propres.

Par rapport à l'idéal d'une bibliographie nationale courante, le *Cours de bibliographie* présente toutefois au moins deux inconvénients :

1/ il ne distingue pas la production française imprimée en latin ou autres langues de la production étrangère ;

2/ le rédacteur reconnaît lui-même que sa bibliographie n'est pas seulement courante : « Les livres qui sont annoncés [...] dans les journaux ne sont pas tous de fraîche date [...] Or] je n'ai point cru devoir retrancher ces articles de ce recueil » — autrement dit, la publication mêle approche rétrospective et recensement courant.

C'est probablement pourquoi le *Cours de bibliographie* n'a pas su trouver son public : il s'est démarqué à la fois des listes produites par les professionnels et des journaux de la République des lettres. Mais sans pour autant réaliser la synthèse qui aurait pu fédérer les deux types de publics correspondants.

DE LA RÉVOLUTION À L'EMPIRE

Si bien que, lorsque la Révolution survient, seul un modèle de bibliographie courante à caractère plus ou moins national a fait jusque-là la preuve de sa viabilité en France, celui du

²² Cf. illustrations du diaporama pp. 29-30

Catalogue hebdomadaire ou *Journal de la librairie*. Lequel existe depuis 1763 et se présente comme une publication alimentée essentiellement par les annonces et avis des professionnels de la librairie de langue française.

Or la Révolution pose un certain nombre d'actes qui contrarient très vite ce paradigme bibliographique. D'une part elle proclame la liberté de la presse et abolit à la fois les privilèges de librairie (en 1789-1790), le dépôt légal (en 1790) et les corporations (en 1791), entre autres celles des métiers du livre. Cette série de mesures crée un véritable chaos dans ces professions privées du jour au lendemain de protection et d'organisation collective. D'autre part, la Révolution oblige à se recentrer sur la nation, promue par le discours politique et bientôt menacée à ses frontières. Elle rompt par la force des choses avec ce qu'on a pu appeler la République des lettres européennes.

Cela n'est pas sans conséquences pour les publications bibliographiques de l'époque révolutionnaire²³. Rien tout d'abord ne remplace le *Catalogue hebdomadaire* ou *Journal de la librairie* qui disparaît fin décembre 1789. On assiste à une série d'initiatives émanant souvent de parfaits inconnus à mi-chemin entre la librairie et le monde des lettres et du journalisme. Aucune de ces initiatives ne parvient à s'imposer comme le lieu commun d'une profession de libraire désormais éclatée où pullulent les francs-tireurs sans qualification éprouvée. Aucune, à plus forte raison, ne réussit à convaincre les « gens de lettres » ou assimilés. Quant à la perspective européenne qui était celle de la plupart des bibliographies au XVIII^e siècle, elle recule voire disparaît. Le champ visé est dès lors la nation, voire, par défaut, la seule place de Paris, en cette époque d'hypercentralisation de la vie publique.

12/ [Lavillette,] *Annonces de bibliographie moderne, ou Catalogue raisonné et analytique des livres nouveaux*, Paris, Lavillette, libraire, hôtel de Bouthilliers (*sic*), rue des Poitevin[s], **1790** (imprimerie de [Jacques-Philippe] Jacob-Sion, rue St. Jacques, près celle de la Parcheminerie, n° 251), 2 vol. de 407 et 404 p. in-8° (27 n° pour chaque volume).

BnF [Q-3548-3549]

Arsenal [GD-24154]

Chronologiquement, les *Annales de bibliographie moderne*²⁴ constituent la première tentative, essentiellement parisienne, pour reconstituer sur l'année 1790 une bibliographie courante à visée nationale. Semi-hebdomadaire, elle est portée par un des nombreux nouveaux venus de la librairie parisienne, un nommé Lavillette, dont on ne connaît même pas le prénom, qui exercera de 1789 à 1803 dans une grande discrétion.

Cela dit, s'il est vrai que l'on reste en deçà du niveau du *Journal de la librairie* de Philippe-Denis Pierres, le contenu est loin d'être dérisoire, tant quantitativement (968 entrées) que qualitativement.

13/ Charles-Louis Aubry, *Feuille de correspondance du libraire, ou Notice des ouvrages publiés dans les différens journaux qui circulent en France & dans l'étranger, & par le moyen de laquelle il met ses correspondans au courant des nouveautés...*, Paris, Aubry, libraire & directeur du Cabinet bibliographique, rue de la Monnoie, n° 5, près celle Bethizy (Paris, de l'imprimerie de L[ouis-] P[ierre] Couret, rue Christine, n° 2), 1^{er} juin 1791 – février

²³ Cf. Paul Delalain, « Les origines de la *Bibliographie de la France* », *Bibliographie de la France...*, « Chronique », n° 6, 10 février 1900, pp. 21-24.

²⁴ Cf. illustrations du diaporama p3 31.

1793, 2 vol. de 416 et 640 pages, soit 15 n° (pour **1791**, 2 005 entrées) et 20 n° (pour **1792** et **début 1793**, 2 014 entrées) ; avec une table copieuse pour l'année 1791 seule, sous le titre *Manuel du littérateur, ou Table générale des ouvrages insérés dans le premier volume de la Correspondance du libraire...*, *ibid.*, 1792, VII-62 p. in-8°. ²⁵

BnF [8-Q-9397 et 8-Q-9397 (1791, tb)

BnF libre accès salle X [015 B (1791-1792)

Cette autre tentative, couvrant les années 1791, 1792 et jusqu'en février 1793, tente elle aussi de faire vivre une bibliographie courante à vocation nationale. La périodicité en est bimensuelle.

Quant au rédacteur, il s'agit encore d'un nouveau venu, mais dont l'identité est cette fois mieux connue, en l'occurrence Charles-Louis Aubry (1746-1817), géomètre et économiste qui s'est improvisé libraire et bibliographe à la faveur de la Révolution. Il a fondé et dirige pendant la même période un « Cabinet bibliographique pour la recherche de toutes sortes de livres et brochures et l'abonnement à tous les journaux ».

Là encore, le résultat quantitatif est loin d'être négligeable : 2 005 entrées sont recensées pour 1791, 2 014 pour 1792 et le début de 1793. La qualité est elle aussi appréciable.

Le contenu inclut des extraits ainsi que des considérations sur les différentes éditions.

Transposant dans sa propre époque troublée les exigences sélectives de l'Ancien Régime, le rédacteur annonce en outre très clairement avoir supprimé

« sans aucun égard tous ces écrits de circonstances, tous ces pamphlets dictés par l'esprit, le desir de nuire et la haine du bien ; de telles productions ne doivent pas déparer notre recueil ; nous en conserverons cependant les mieux écrits & ceux qui forment un certain volume, mais ce sera pour les combattre par nos réflexions... »

Seule la déstabilisation liée à la Terreur, à la guerre et à la situation économique semble avoir eu raison de l'entreprise au début de 1793.

14/ *Cour[r]rier de la librairie*, Paris, [Girardin et Maret, libraires], 36 n° (un par décade), de vendémiaire an III (**septembre 1794**) à fructidor an III (**septembre 1795**), 4 pages par n°, in-8°. ²⁶

BnF [Q-4961 (n° 5 à 36, mqnt les n° 20-23) = microfiche même cote

Ce périodique bibliographique voit le jour, très significativement, peu après la fin de la Terreur. Son aspect est beaucoup plus modeste (impression et papier médiocres), le nombre de ses entrées aussi. Il se veut surtout un « lien de correspondance entre tous les libraires et amateurs des lettres, des sciences et des arts ». Il répertorie de simples annonces, pour la plupart parisiennes, avec parfois un commentaire.

Le rédacteur est resté anonyme. D'après certaines notations, il semble avoir été animé par un esprit antijacobin, voire royaliste, qui explique peut-être la discrétion relative, puis la rapide disparition du périodique vers la fin de la Convention thermidorienne.

15/ [Jean-Claude Lucet,] *Bulletin de littérature, des sciences et des arts*, Paris, impr. de F[rançois] Hocquet et compagnie (puis impr. d'Aug. Jamain, puis impr. de Louis Courcier, puis Imprimerie du Bulletin de (la) littérature), 111 n° du 11 brumaire an III (**1^{er} novembre**

²⁵ Cf. illustrations du diaporama p. 32.

²⁶ Cf. illustrations du diaporama p. 33.

1794) à ventôse / germinal an VI (mars / avril 1798), et 59 n° de prairial an X (mai 1802) à floréal an XI (**mai 1803**), 5 vol. de 408, 386-16, 96, 400 et 72 p. in-8°. ²⁷

BnF [Z-21896

BnF [Z-44303 (n° 70 seul, 1^{er} floréal an IV)

Arsenal [8-JO-20121 (jq n° 108 de ventôse an VI [fév. / mars 1798])

Arsenal [8-JO-20529 (jq n° 72 du 20 floréal an IV [9 mai 1796])

Il s'agit là d'une entreprise régulière (paraissant chaque décade puis demi-décade) et relativement durable, lancée elle aussi peu après la fin de la Terreur, par un libraire qui est également auteur, ancien avocat canoniste et journaliste, le citoyen Jean-Claude Lucet (1755-1806).

Dans son œuvre de bibliographe, il a d'ailleurs eu tendance à annoncer en priorité ses propres productions d'auteur.

Obligé d'interrompre le *Bulletin de littérature* d'avril 1798 à mai 1802, Lucet réussit à le relancer jusqu'en mai 1803. Ruiné par de mauvaises affaires, il se suicidera peu après, en 1806.

16/ [J.-F. Morin et Antoine Lenoir,] *Le Nouvelliste littéraire des sciences et des arts*, Paris, [François] Dufart, imprimeur-libraire, rue Honoré, n° 100, près S. Roch, 124 n° (de ventôse an IV à germinal an IX = **5 mars 1796 – mars/avril 1801), in-8°. ²⁸**

BnF [Z-56770-56771 (incomplet des n° 1 et 2)

Ce périodique bibliographique a été lancé en profitant d'une période plus libérale du Directoire par le libraire et commissionnaire parisien J.-F. Morin (m. vers 1799), rejoint en 1797 par son associé Antoine Lenoir, qui lui succédera. Imprimé et diffusé par l'imprimeur-libraire franco-genevois François Dufart, il promeut, lui aussi, en priorité la production de son éditeur.

Ses notices sont courtes mais incluent des descriptions matérielles assez détaillées et l'indication précise des prix (en assignats et en numéraire).

17/ Louis Ravier, *Journal de la librairie et des arts*, Paris, Ravier, libraire, quai des Augustins, 22 n° du 1^{er} fructidor an V (18 août 1797**) au 15 messidor an VI (**3 juillet 1798**), 364 p. dont 12 de table. ²⁹**

Arsenal [8-JO-20155 (jq. 18 juin 1798)

BnF [Rés. p. Q-731 (rééd. de 1807)

Louis Ravier (176. ?-18..), libraire établi à la faveur de la Révolution, en 1792, est un professionnel exigeant formé à bonne école à la fin de l'Ancien Régime et dont la carrière se poursuivra jusqu'en 1824.

Sa bibliographie, peu durable (moins d'une année couverte), n'en est pas moins consciencieuse. Elle inclut des annonces professionnelles, de ventes notamment. Ses notices sont détaillées et circonstanciées, comportent des descriptions matérielles et indiquent précisément les prix.

Louis Ravier rééditera d'ailleurs son *Journal de la librairie* en 1807, à titre rétrospectif, dans son ouvrage *Répertoire de la librairie*.

²⁷ Cf. illustrations du diaporama p. 34.

²⁸ Cf. illustrations du diaporama p. 35.

²⁹ Cf. illustrations du diaporama pp. 36-37.

18/ [Dominique Colas,] *Le Télégraphe littéraire ou le Correspondant de la librairie* donnant l'indication méthodique et analytique des ouvrages de littérature française et étrangère, des estampes, œuvres de musique, cartes géographiques et de toutes demandes et offres relatives à ces objets, Paris, D. Colas, éditeur-propriétaire, imprimeur, rue du Vieux-Colombier, n° 26, faub. Saint-Germain (Paris, imprimerie de Veuve Panckoucke, rue de Grenelle-St-Germain, n° 321), du 5 germinal an X (27 mars 1802) à 1809.³⁰

BnF [8-Q-669]

Cette autre entreprise bibliographique née sous le Consulat est due à un imprimeur-libraire consciencieux, Dominique Colas, en activité à Paris de 1802 à 1814.

L'impression en est de grande qualité. Les notices courtes mais complètes, indiquant format, prix, figures et comportant une brève analyse de contenu.

19/ Pierre Roux, puis Dujardin-Sailly, puis de Ville-Vieille, et enfin Pierre-Augustin-Jacques-François Pillet, *Journal typographique et bibliographique. Annonces de tous les ouvrages qui ont rapport à l'imprimerie comme gravure, fonderie, papeterie, géographie, musique, estampes, architecture, librairie ancienne et moderne, chefs d'œuvre de reliure et de tous les arts libéraux et mécaniques*, Paris, J.-A. Baudelot et J.-M. Eberhart, puis P.-A.-J.-F. Pillet, 22 septembre 1797 – 16 octobre 1810, 13 vol. in-8°.³¹

BnF libre accès salle X [015 C (complet)]

BnF [Q-3585-3598 et NUMP-3596 (1797-1806 ; 1810-1811)]

BnF [Fb-32288-32294 (1797-1804)]

Le *Journal typographique et bibliographique* peut être considéré comme le véritable continuateur, par-delà la déstabilisation des débuts de la Révolution, du *Catalogue hebdomadaire* ou *Journal de la librairie*, tenu jusqu'à la fin de 1789 par Philippe-Denis Pierres. Il est d'ailleurs imprimé au début (1797-1803) par les successeurs de Pierres, les imprimeurs J.-A. Baudelot et Jean-Michel Eberhart, imprimeurs de qualité établis rue Saint-Jacques, au cœur du Paris du livre traditionnel.

Le *Journal typographique et bibliographique*, sous la direction de Pierre Roux (1797-1803) puis de ses successeurs, se caractérise par sa régularité, son professionnalisme, son soin, tant sur le fond que dans la forme. En cela il tranche avec la plupart des publications qui ont vu le jour à l'époque révolutionnaire.

Par rapport aux périodiques bibliographiques de l'Ancien Régime, le *Journal typographique* annonce clairement la couleur. Il n'est ni officiel ni savant. C'est un journal professionnel s'adressant avant tout aux métiers du livre et de l'imprimé — imprimeurs, libraires, fondeurs de caractères, éditeurs et marchands d'estampes, de cartes, de musique, éditeurs de journaux... En tant que tel, il fait une place non négligeable aux avis et annonces, aux ventes de fonds, aux souscriptions, aux changements d'adresses des professionnels.

Il publie même, en 1797-1798 (t. I et II), deux précieuses listes des imprimeurs et des libraires de Paris, listes fort utiles pour les historiens du livre comme pour les contemporains, en cette période où toute organisation collective de ces professions a disparu.

Le *Journal typographique* incarne donc une phase de décantation sinon de sérénité, à l'image du régime du Directoire, puis du Consulat.

S'il n'est pas officiel, il tire pourtant profit de la loi Lakanal du 19 juillet 1793, qui prescrit le dépôt de deux exemplaires de tout ouvrage imprimé ou gravé à des fins de

³⁰ Cf. illustrations du diaporama pp. 38-39.

³¹ Cf. illustrations du diaporama p. 40.

protection de la propriété littéraire. De plus, comme le *Télégraphe littéraire* son contemporain, qui les présente exactement de la même façon, le *Journal typographique* a utilisé les listes de titres déposés à la Bibliothèque nationale en vertu de cette législation.

À partir de décembre 1808, c'est l'imprimeur-libraire parisien Pierre-Augustin-Jacques-François Pillet (1779-1857) qui assure l'impression du *Journal typographique*. Puis, le 26 mars 1810, c'est lui aussi qui prend en charge la rédaction du périodique — renouant ainsi avec la tradition du *Catalogue hebdomadaire* ou *Journal de la librairie* dont l'impression comme la rédaction étaient entre les mains d'un imprimeur-libraire expert et érudit choyé par la monarchie centralisatrice, à savoir Philippe-Denis Pierres.

Le temps du chaos révolutionnaire est bien loin, désormais. Avec le décret impérial du 5 février 1810, qui réorganise la librairie française, ses professions et son administration, imprimeurs et libraires sont dorénavant tenus bien en main, par un régime renforcé et censément stable, avec des pouvoirs de contrôle plus efficaces que jamais.

C'est alors — et alors seulement — que, le 4 décembre 1810, le *Journal typographique et bibliographique* peut devenir un organe officiel et prendre le titre de *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*.

20/ Pierre-Augustin-Jacques-François Pillet, *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, P.-A.-J.-F. Pillet, 44 n° du 4 décembre 1810 au 30 septembre 1811, in-8°.³²

BnF [Q-3598

BnF libre accès salle X [015 BNF

Le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, qui paraît à partir du 4 décembre 1810 et jusqu'au 30 septembre 1811, ressemble presque comme un frère au *Journal typographique et bibliographique*. Il reste comme ce dernier rédigé et imprimé par Pierre-Augustin-Jacques-François Pillet, aux termes d'un accord passé avec la nouvelle administration de la librairie.

Mais, suivant un avis publié en tête du n° 62 et dernier du tome XIII du *Journal typographique*, le nouveau *Journal général* doit désormais être rédigé dans un cadre tout à fait officiel, d'après des documents fournis par le nouveau Directeur général de l'imprimerie et de la librairie :

« [Le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*] comprendra l'annonce des livres pour [... lesquels] les auteurs et imprimeurs se seront conformés aux dispositions du décret du 5 février 1810 et dont le dépôt aura été effectué... »

Le dépôt légal réformé par ce décret devient le nouveau socle officiel de la bibliographie nationale courante. Le dépôt en effet ne doit plus seulement servir de preuve pour la protection du droit de l'auteur sur son œuvre (cf. loi du 19 juillet 1793), mais il devient un moyen explicite de contrôle administratif des publications. L'imprimeur doit déposer 5 exemplaires de chaque ouvrage imprimé : un à la Bibliothèque impériale, un à celle du Conseil d'État, un pour le ministre de l'Intérieur, un pour le Directeur général de l'imprimerie et de la librairie, un à la préfecture du département³³.

Au plus haut niveau de l'État, on peut dès lors vérifier si les titres parus se sont ou non conformés à l'examen préalable par la censure. Est instituée pour la première fois une

³² Cf. illustrations du diaporama p. 41.

³³ Les chiffres du dépôt légal sont, du reste, de plus en plus significatifs à cette époque, atteignant les 5 442 livres, 709 estampes et 231 compositions musicales en 1812. On ne dépasse cependant la barre des 10 000 livres déposés qu'à partir de 1856 (12 027 livres + 2 593 gravures et photographies + 1 911 compositions musicales + 167 cartes). En 1910, le dépôt légal n'enregistre encore que 12 615 livres, 534 gravures et photographies, 5 767 compositions musicales, mais 1 134 publications périodiques nouvelles. Cf. le tableau récapitulatif publié par la « Chronique » de la *Bibliographie de la France*, 1911, pp. 230-231.

véritable chaîne de contrôle : *censure centralisée – dépôt légal imprimeur – annonce dans une bibliographie nationale courante officielle.*

Le nouveau *Journal général*, de son côté, reçoit l'indication officielle des dépôts effectués, qu'il complète par des informations (notamment sur les prix) tirées des imprimeurs et libraires eux-mêmes.

Le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie* est déjà officiel et lié au dépôt légal. Il va devenir de surcroît une publication émanant directement de la Direction générale de l'imprimerie et de la librairie, avec des visées de contrôle proclamées.

Voici en effet ce que prescrit le texte du décret impérial dit d'Amsterdam, du 14 octobre 1811 :

« Napoléon, Empereur des Français [...] voulant prévenir plus efficacement que par le passé la publicité des ouvrages prohibés ou non permis, donner aux libraires les moyens de distinguer les livres défendus de ceux dont le débit est autorisé, et empêcher qu'ils ne soient inquiétés pour raison de la vente des derniers ouvrages [...] avons décrété [...] ce qui suit :
Art. I. La Direction générale de l'imprimerie et de la librairie est autorisée à publier, à dater du 1^{er} novembre prochain, un journal dans lequel seront annoncées toutes les éditions d'ouvrages imprimés ou gravés qui seront faites à l'avenir, avec le nom des éditeurs et des auteurs, si ces derniers sont connus, le nombre d'exemplaires de chaque édition et le prix de l'ouvrage. »

Le même décret fait par ailleurs de la *Bibliographie de l'Empire français* une publication à caractère exclusif :

« Art. III : il est défendu à tous auteurs et éditeurs, directeurs et rédacteurs de [...] feuilles périodiques [...] tant à Paris que dans les départements, même de ceux étrangers [...] d'annoncer [...] aucun ouvrage imprimé ou gravé, national ou étranger, si ce n'est après qu'il aura été annoncé par le *Journal de la librairie*. »

C'est dans ces conditions de contrôle particulièrement poussées que la *Bibliographie de la France*, ou plutôt, jusqu'en 1814, *Bibliographie de l'Empire français*, commence sa longue carrière.